

# Règlements et procédures de course 2021



Cette version du livre des règlements remplace toute autre version et ses amendements.

Pour toute question

Contactez : André Poulin au : 581-998-7388 de soir

**\*\*\*\*\*Tous les changements sont soulignés  
et en gras.**

## Table des matières

<b>1- RÉGLEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>P. 3 À 5</b>
<b>2- UTILISATIONS DE PHOTOS OU VIDÉOS</b>	<b>P. 5</b>
<b>3- LES RÉSULTATS</b>	<b>P. 5</b>
<b>4- CARTE DE MEMBRE ET MODALITÉS</b>	<b>P. 5-6</b>
<b>5- ÉQUIPE DE COURSE</b>	<b>P. 6-7</b>
<b>6- RADIOS</b>	<b>P. 7</b>
<b>7- PROCÉDURES DANS LES PUIITS</b>	<b>P. 7</b>
<b>8- MINEURS</b>	<b>P. 8</b>
<b>9- PROCÉDURES</b>	<b>P. 8</b>
<b>10-RÉUNION DES PILOTES</b>	<b>P. 8</b>
<b>11-LES PRATIQUES</b>	<b>P. 9</b>
<b>12-LES DRAPEAUX</b>	<b>P. 9 À11</b>
<b>13-LES PROTÊTS</b>	<b>P. 11 À 14</b>
<b>14-QUALIFICATION ET FINALE</b>	<b>P. 14-15</b>
<b>10-LE CHAMPIONNAT ET LE BANQUET</b>	<b>P. 15</b>

# 1. RÉGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Chaque Propriétaire de voiture Mini Sportsman agira à titre de responsable de son équipe de course, doit prendre connaissance du contenu du livre des règlements dans son entièreté.
  
- 1.2 La Série Sportsman Québec s'est donnée comme règles de conduite de : Travailler respectueusement, en gardant l'équité pour tous, assurer la sécurité de tous et de promouvoir une très grande qualité de spectacle.  
D'être impartial avec toutes les équipes membres.  
De faire respecter le livre des règlements tel que rédigé et dans l'esprit du règlement.  
De prendre et rendre des décisions fermes et claires.
  
- 1.3 Le jour d'un programme et/ou lors d'une séance d'essais impliquant la Série Mini Sportsman Québec, la Série ne peut être tenue responsable des activités autre que celles associés à la gestion de la course de la Série. Pour plus de précision, elle ne peut pas être tenue responsable du vol ou des dommages subit à vos équipements, à la voiture ou de votre sécurité corporelle.
  
- 1.4 Une assurance 1 000 000\$ minimum pour sinistre corporel ou vie pour les membres d'une équipe de course, incluant le pilote, et pour les officiels aura été contractée par les autodromes pour les programmes de course ou pour les séances d'essais de la Série.

- 1.5 Tout ce qui n'est pas écrit comme permis dans le présent règlement sera considéré comme interdit.
- 1.6 Advenant une situation mettant en cause l'interprétation du présent règlement, le bénéfice du doute sera accordé au règlement mis en cause plutôt qu'à celui qui aura tenté de le rendre confus. Ceci a pour but d'assurer une saine et équitable compétition.
- 1.7 Tout coureur, propriétaire d'une voiture ou membre d'une équipe à la tête d'un complot, d'un soulèvement ou d'une déclaration médiatique ou sur Internet qui pourraient nuire soit au bon déroulement d'un programme, à la réputation et à la crédibilité d'un officiel, d'un commanditaire ou de la série se verra imposer une sanction sans autre avertissement
- 1.8 La sécurité en piste, le respect du contenu du livre des règlements, l'interprétation de celui-ci, de l'esprit de celui-ci, ainsi que de l'intention du règlement relève du Président ou du Directeur de course ou du Directeur Technique. Le Président ou le Directeur de course ou du Directeur Technique de la Série sont les seuls autorisés à communiquer une décision prise par la Série face à l'interprétation du livre des règlements.

- 1.9 Il est impossible de contester une décision basée sur le jugement d'un évènement ou d'un incident en course et aucun recours et/ou contestation et/ou protêt ne sera accepté. Lorsqu'une décision prise par un officiel ou un Comité composé d'officiels, celle-ci est irrévocable.
- 1.10 Seul un protêt écrit sera considéré. De la même façon, aucun officiel de la Série Sportsman.

## **2.0 UTILISATION DE VIDÉO OU PHOTOS**

En aucun temps, une vidéo ou des photographies pourront être utilisées comme preuve pour rendre ou renverser une décision, à moins d'être fourni par une personne à l'emploi de la Série depuis le début du programme et à la demande de la Série.

## **3.0 LES RÉSULTATS**

Une fois officiel, les résultats et le classement du championnat seront communiqués via le site web de la Série. Vous avez 48 heures après la mise en ligne pour contester un ou des résultats.

## **4.0 CARTE DE MEMBRE ET MODALITÉS**

Le coût d'inscription pour la saison est de 250\$ pour une saison complète payable avant le 15 mars de chaque année. Aucun paiement à la course sera accepté.

Advenant le cas d'une saison écourtée pour des raisons incontrôlables, le coût sera de 40\$ par course et ce montant sera déduit de votre inscription annuelle, s'il y avait moins de 4 courses. S'il y a 5 courses ou plus, l'inscription annuelle sera valide à 100% sans ristourne pour la saison suivante.

Il est permis d'inscrire 2 pilotes dans la même voiture avant la réunion de mars de chaque année. Les 2 pilotes accumuleront les points ensemble au nom de l'équipe (Exemple : Kentucky Racing

La Série se réserve le droit de refuser une demande, annuler ou suspendre une inscription en tout temps.

L'inscription confère les privilèges de participer aux activités de la Série et accorde le droit de participer à un ou des événements organisé(s) par la Série.

L'inscription de la Série ne confère aucun droit sur la gestion de la Série, sur le déroulement des programmes de course, sur les décisions prises, sur le contenu du livre des règlements : Procédure de course ou sur l'application du livre des règlements.

## **5.0 ÉQUIPE DE COURSE**

Le pilote, le propriétaire de la voiture ou le chef d'équipe sont les seuls interlocuteurs à parler aux officiels concernant les protêts ou demande d'information, le tout doit se faire dans le respect.

Aucune consommation de drogue ou d'alcool ne sera toléré pour tout le programme en entier pour tous les pilotes et

Il est strictement interdit pour un pilote d'utiliser plus d'une voiture dans le même programme ou que deux pilotes utilisent la même voiture. (Qualification, Time Trial ou Finale)

## **6.0 RADIOS**

Les communications à l'aide de radios bidirectionnelles entre le pilote et un ou des équipiers sont interdites.

Un raceceiver fonctionnel est obligatoire pour la communication avec le Directeur de course de la Série.

## **7.0 PROCÉDURES DANS LES PUIITS**

Il est obligatoire qu'un équipier adulte soit à côté du Mini Sportsman pour tout déplacement de la voiture dans les puits.

L'appel pour assembler la fausse grille se fait et doit être complété pendant que se déroule la course qui la précède. À ce moment, toute voiture et son pilote qui ne sera pas à sa position et prêt à la compétition sera placée à l'arrière du peloton.

Aucune réparation, ni visite d'un équipier à la voiture sur la piste ne sera tolérée et ceci pendant toute la durée du programme. Une équipe fautive sera pénalisée d'un tour, perdra sa position et sera replacée à l'arrière au nouveau départ.

## **8.0 MINEURS**

Tout pilote d'âge mineur devra obtenir un consentement parental signé par un tuteur légal avant la saison pour participer aux activités de la Série Sportsman Québec.

Le tuteur devra aussi signer le waiver de chaque piste lors de sa visite avant de fait participer son enfant

## **9.0 PROCÉDURE**

Tous les pilotes doivent confirmer leur présence par internet ou par téléphone au plus tard le lundi 17h00 précédant la course.

## **10.0 RÉUNION DES PILOTES**

10.1.1 Une réunion des pilotes (pit meeting) aura lieu avant l'heure du début de chaque programme. À cette réunion, les officiels informeront les pilotes du déroulement du programme et des consignes particulières pour la journée.

## **11.0 PRATIQUES**

À chacun des programmes, il y aura une ou des périodes d'essai la journée même. Le moment et la durée sera fixé de concert avec la direction de l'autodrome visité.

Il est permis de mettre un autre pilote que celui qui fera la qualification et la finale dans la voiture pour les pratiques.



## **12.0 LES DRAPEAUX**

### **12.1 LE SIGNALEUR**

Sous la supervision du Directeur de course et de la collaboration des autres officiels de la Série, le signaleur est responsable du déroulement de la course. Toute directive du signaleur (drapeau, lumière de piste, geste ou indication) ne peut être portée en appel.

Pour plus de sécurité, en tout temps, quand le Signaleur agite un drapeau, il allumera la lumière de bordure de piste correspondante.

### **12.2 LE DRAPEAU VERT**

Le drapeau vert sert à donner le départ d'une course et permet l'accélération des voitures pour devenir en mode (COURSES)

### **12.3 LE DRAPEAU JAUNE**

Lorsque le drapeau jaune est agité, chacun des pilotes doit ralentir son véhicule, conserver la présente position et se placer à la file indienne. Toute voiture qui est impliqué dans l'accident sera repositionnée à l'arrière du peloton.

Si la situation le demande (accident ou autre), le drapeau à damier pourra être agité avec le drapeau jaune pour signifier de ralentir et la fin de la course lorsque le dernier tour est commencé.

Toute voiture qui visite le puit sera repositionnée à l'arrière du peloton avant les retardataires restées en piste pour la relance si elle est toujours sur le tour du meneur. Si la

voiture est déjà retardataire elle sera positionnée comme dernière voiture sur la piste.

#### **12.4 LE DRAPEAU ROUGE**

Le drapeau rouge commande l'arrêt immédiat de la course. Le pilote doit arrêter la voiture le plus rapidement et de façon la plus sécuritaire possible. Le pilote devra attendre le signal du Directeur de course pour rouler à nouveau.

#### **12.5 LE DRAPEAU BLEU AVEC BANDE JAUNE**

Le drapeau bleu sert à informer le pilote qu'il doit céder le passage à un pilote sur le tour du meneur qui s'approche rapidement et s'apprête à le doubler. Le pilote à qui le drapeau bleu est montré doit adopter la ligne intérieure de la piste et céder le passage aux compétiteurs plus rapides qui s'amènent pour le doubler.

#### **12.6 LE DRAPEAU NOIR**

Le drapeau noir roulé et pointé vers un pilote sert à communiquer un avertissement au pilote.

Dans l'éventualité qu'un pilote soit disqualifié après avoir reçu un drapeau noir ouvert. Il perdra ses points et les bourses pour la course. De plus, il partira dernier dans la prochaine course.

#### **12.7 LE DRAPEAU BLANC**

Le drapeau blanc agité indique qu'il reste un tour à l'épreuve.

## **12.8 LE DRAPEAU À DAMIER**

Le déploiement du drapeau damier signifie que la course est complétée.

Le drapeau à damier sera agité une fois que le meneur aura franchi la distance prévue ou que les circonstances demandent de mettre fin à l'épreuve. Toutes les voitures devront compléter le tour en cours jusqu'à ce qu'il passe sous le drapeau à damier.

Lorsque le drapeau à damier est agité simultanément au drapeau jaune, le classement de la course sera déterminé d'après l'ordre que les voitures auront croisée la ligne départ/arrivée du dernier tour complet sur le vert mais toutes les voitures impliquées ou qui ont provoquées les jaunes seront repositionnées à l'arrière du dernier tour complet sur le vert.

## **13.0 LES PROTÊTS**

Une équipe a quarante-cinq minutes (20) suivant la dernière finale Mini Sportsman de la soirée pour loger un protêt.

La feuille de protêt est disponible auprès du Président, Directeur de courses ou du Directeur technique.

Le pilote ou le propriétaire d'une voiture sont les seules personnes à pouvoir loger un protêt.

Tout pilote ou propriétaire désirant loger un protêt doit le faire par écrit. Le protêt doit être remis avec le dépôt 100\$ au Président ou Directeur de course dans les temps exigés en 13.0 suivant la fin de sa dernière course.

Tous les protêts doivent concerner un article spécifique du livre des règlements. (Ex. : Contestation de l'article 6.3)

Il n'est pas possible de loger un protêt contre une décision de jugement. Toute demande en ce sens sera refusée.

Il n'est pas possible de loger un protêt contre l'esthétique d'une voiture. (Ex. : bande de vitre et installation ou forme du lettrage et numéro) Toute demande en ce sens sera refusée.

### **13.1 CAUTION**

Pour déposer un protêt, le demandeur devra accompagner sa demande d'une caution en argent.

Après vérification, si la décision abonde dans le sens du demandeur il récupérera sa caution et si possible, la décision pourrait être renversée.

- 13.1.1 Dans le cas échéant, après vérification, si la décision s'avère ne pas être dans le sens du demandeur et que la décision est maintenue, le demandeur perdra sa caution et le montant sera remis à la Série.

### **13.2 ANALYSE**

Afin d'étudier un protêt, le Président et le comité formé d'officiels pourra consulter à son gré des personnes ressources.

- 13.3 Dans le cas d'un protêt sur un moteur, le coût de la caution est de 400\$ pour défrayer l'utilisation du dynamomètre et les frais de déplacement du Président et du Directeur technique. Le reste de la somme sera remise au pilote contre qui le protêt avait été logé s'il a gain de cause.

### **13.4 QUI ASSISTE AU PROTÊT?**

Le demandeur et un expert de son choix. De plus, il pourra voir les pièces contestées et assister à la mesure de celles-ci.

Le pilote ou le propriétaire de la voiture contestée et 1 mécanicien de son choix. Ils devront être apte à démonter les pièces contestées tel qu'identifié par le Directeur technique.

Les officiels se réservent le droit d'inviter une ou des personnes supplémentaires.

Lorsqu'un protêt est déposé par un pilote ou son propriétaire, l'équipe contestée doit suivre les directives de Directeur technique (préparation, retrait des pièces, etc.).

Le Directeur technique ou un expert désigné sera responsable d'effectuer les vérifications visuelles ou les mesures de la (les) pièce (s).

Le retrait pour inspection et le remontage des pièces après l'inspection est sous la responsabilité et aux frais du contesté.

Si le Directeur technique découvre une composante non conforme, même si ce n'est pas celle visée par le protêt, pourra déclarer la voiture non conforme et la disqualifier.

Tout compétiteur refusant de se soumettre à une inspection suite à un protêt est reconnu fautif et est disqualifié sans point ni bourse pour le programme en entier. De plus, il sera suspendu pour le reste de la saison et perdra tous les points lors de cette saison.

Le pilote, le propriétaire ou le chef d'équipe, qui lors d'une inspection suite à un protêt ou durant le programme de course, se verront fautif d'avoir utilisé une ou des pièces illégales de performance seront disqualifiés et suspendu pour le reste de la saison en cour.

Toute pièce jugée illégale et non conforme au livre des Règlements, sera saisie par le Directeur technique de la Série Sportsman Québec et détruite. Toute équipe qui ne voudra remettre ou récupérer une ou des pièces illégales, sera automatiquement suspendue pour une course.

Toute décision rendue par le Directeur technique est finale et sans appel. Les résultats de l'inspection seront communiqués sur le site web de la Série.

## **14.0 QUALIFICATION ET FINALE**

### **14.1 COURSE DE QUALIFICATION ET POSITION DE DÉPART**

Les positions de départ de qualification seront faites préalablement selon une inversion des 8 premiers de la dernière finale à compter de la 2<sup>e</sup> course de la saison. Le directeur de course se réserve le droit de réduire le nombre de 8 en inversion s'il le juge sécuritaire.

Pour le premier programme de la saison, les vétérans iront à la pige pour déterminer leur position de qualification et les recrues sans aucune expérience en Mini Sportsman devront partir à l'arrière.

Un pilote devra avoir participé à une finale du dernier programme pour conserver sa position de départ sinon il

sera relégué à l'arrière de sa qualification avant tout nouveau pilote non-présent.

Pour les pilotes non-présents, nous les placeront en qualification selon l'ordre du classement général du plus de points au moins de points accumulé au Championnat.

Chaque finale sera de 15 tours ou le nombre de minutes allouées par la piste.

## **15.0 LE CHAMPIONNAT DE LA SÉRIE ET LE BANQUET**

Des points au classement seront donnés pour chaque finale.

Le nombre de points du gagnant sera celui du nombre de voitures en piste au départ de chaque finale. Donc 8 voitures en piste. Le gagnant aura 8 points, le 2<sup>e</sup> aura 7 points et ainsi de suite en descendant par 1 points jusqu'au dernier.

Advenant le cas d'une égalité pour déterminer le Champion, le pilote qui aura le plus de victoire sera déclaré Champion.

Un banquet des champions aura lieu en même temps que celui de la Série Sportsman Québec. Une remise sera faite à chaque pilote qui aura fait une ou des courses durant la saison. Vous devez être présent pour réclamer tout prix ou distinction.